

ADMINISTRATION
48, rue de la République
BUREAU DES MANDATS ET COMMUNICATIONS
L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfert, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSERES

NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 20 fr.

La Crise. — Anastay en Cour d'Assises

L'Article 324

On avait autrefois la bonne habitude de tirer la morale de toutes choses. Le mal lui-même pouvait ainsi avoir son utilité. On en extrayait un enseignement réconfortant, sain, logique — pour le moins frappé au coin d'une breuseuse moins intéressés dans nos mœurs, et c'est bien fâcheux.

Si M. Deacon a osé tenter une semblable aventure, c'est qu'il s'est senti couvert par le petit article du code qui est tout simplement odieux, l'article 324 (second paragraphe), ainsi conçu : «... Dans le cas d'adultère prévu par l'article 336, le meurtrier commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable. »

C'est la morale de l'incident; le reste n'est qu'accessoires et littérature. Un homme au dix-neuvième siècle peut s'autoriser à commettre un meurtre sur un autre homme parce que d'avance la loi lui a promis de l'excuser. Il découle de notre droit écrit que nous ne devons jamais nous faire nous-mêmes justice; on ne reconnaît pas la loi duynch; nous ne pouvons nous payer de nos propres mains, y fussions-nous à même, ni relever l'offense par l'offense; ni châtier corporellement sous notre autorité propre; — mais en certains cas déterminés, nous pouvons tuer.

Et ce n'est pas le crime excusé parce que nous sommes en cas de légitime défense; ce n'est pas l'indulgence accordée à l'homme qui, tout recourant étant devenu vain, n'a plus de possible issue que dans le meurtre. C'est la légitimation du droit de tuer pour un acte que la loi qualifie de simple délit. L'adultère, aux yeux des sages qui ont osé la pénalité, est un délit qui n'entraîne jamais plus de deux ans de prison. Sauf — et c'est cela qui est atroce — quand le mari estime qu'il doit entraîner la peine de mort.

On laisse à un juge, qui est juge et partie, qui est juge et bourreau et qui ne prononce jamais que sous l'empire de la colère, la latitude épouvantable d'ajouter à la peine sanctionnée ce surcroît barbare. Ce qui ne vaudrait que la courte prison, si le principal intéressé est sauvage et jaloux vaudra la mort. C'est inscrit dans nos lois. Il y a un assassinat excusable. M. Deacon a une excuse.

L'opinion, qui incline à la générosité; qui souffle un peu de pardon dans l'atmosphère irrespirable de nos codes; qui enguirlande de quelques fleurs d'espérance le glaive froid et nu de l'implacable justice; qui invite ses juges à moins faire leur métier et à s'en rapporter un peu plus à leur conscience; l'opinion attache ses réflexions sur ce monstrueux

article 324. Elle se cabre; elle s'aperçoit qu'il est odieux et que celui-là fut un malfaiteur qui, en toutes lettres, osa crier à la bête déjà exaspérée : « Tue-la ! »

Dans le Figaro, M. Magnard, qui est un esprit libre et original, — il n'y a plus à le dire, — attache le grelot. Il serait à souhaiter qu'il se transformât en cloche d'alarme et sonnât le tocsin à la faveur du procès scandaleux de Cannes. L'article 324, qui donne à l'époux droit de mort sur l'épouse et son rival en amour, est d'un autre âge; c'est un legs de la primitive barbarie. Doit-il subsister dans nos codes? Ce n'est pas l'avis de notre distingué confrère, ni le notre; il dit :

« Quand on songe à ce qu'une vie humaine représente d'efforts, de temps, de larmes, de courage, le fait de la laisser trancher sans appel par un juge prévenu que la colère aveugle est vraiment un excès du droit marital. Et puis, si cruelle que soit l'injure, vaut-elle un prix tellement sanglant ?

Nos vieux gaulois, chez qui, à en croire les auteurs fabliaux, les mésaventures de ménage étaient assez courantes, auraient été surpris qu'on posât seulement la question. »

Les mésaventures de ménage ne sont pas plus rares chez nous. L'adultère est planté commun dans le vaste champ de la civilisation; et ce coin de France surtout est, à ce qu'on dit, privilégié. Le divorce n'a eu chez nous qu'à se montrer pour qu'on l'accueille; ce qui établissait, avec son urgence, le cas que l'on devait faire de tant de serments solennels qu'autant emportent le vent et La Châtre.

Mais nous attachons si peu d'importance — quand cela ne nous est point personnel — à ces disgrâces, qu'elles forment le fond inépuisable de nos plaisanteries. Et l'on aurait le droit strict de tuer pour ce qui n'est dans les relations courantes que matière à rire? Des crimes dont on s'esclaffe n'appellent point la peine capitale! Mettons donc d'accord nos lois avec nos mœurs, et supprimons un article qui accuse une disproportion vraiment monstrueuse.

La rage d'amour se contient malaisément; sans doute, il y aura toujours des jaloux que la frénésie poussera au crime. Toutefois, considérez que l'assurance de payer le prix du meurtre arrêtera plus d'un bras homicide. On consent à tuer sa femme au rabais. Rendez le tarif au prix fort et vous verrez bien si les différents Deacon, qui jouent trop froidement les Othello pour être sincères, ne reculeront pas devant la dépense.

LA POLITIQUE

Nous écrivions hier avec la perspective d'un ministère Rouvier, — perspective qui n'excitait ni nos protestations ni notre enthousiasme.

Nous écrivions, ce soir, avec l'espérance d'un ministère Bourgeois — et a priori nous en sommes plus satisfait. Ce ministère Bourgeois, c'est le pas — un léger pas, mais appréciable — vers la gauche et, ce faisant, M. Carnot montre qu'enfin il a une juste appréciation de notre situation politique.

Appuyé sur la droite modérée et sur la gauche ministérielle, le ministère Freycinet est tombé sur la première question irritante où, ne voulant donner aucune satisfaction formelle à la gauche radicale, il était cependant obligé, en sa qualité de ministre républicain et anti-clérical, de ne pas tenir un langage qui satisfît les droites de la veille. Aller plus à droite encore que M. de Freycinet, c'était recommencer ses aventures le jour où cette question irritante se poserait une seconde fois — et il est à prévoir que cette seconde fois, ce sera demain, tous les jours, attendu que la querelle religieuse est, à cette heure, à l'état aigu.

Le pas à gauche était donc tout indiqué si on voulait conserver l'espoir de quelque stabilité du nouveau ministère, qui pourrait alors s'appuyer et sur la gauche ministérielle et sur le parti radical.

Cette solution, je l'ai déjà dit, n'est pas celle qui est en faveur dans l'entourage du président de la République. M. Carnot, on a pu le voir, a tout essayé avant de s'y résoudre. Chaque fois, il s'est heurté contre des impossibilités.

Souhaitons que, cette fois enfin, il soit plus heureux et que M. Bourgeois puisse constituer un cabinet à peu près homogène.

Car enfin, si cette situation se prolongeait par trop, il faudrait commencer à envisager l'éventualité du remède héroïque que se nomme la dissolution; — et les remèdes héroïques, on le sait, ont pour premier caractère d'être excessivement dangereux.

Ce n'est pas que la république soit un malade en danger de mort; — mais enfin, il ne faut pas jouer avec les armes dont on ignore la portée et le maniement — et c'est toujours d'un effet déplorable de dire au pays : Vos mandataires ne parviennent pas à se mettre d'accord, — venez donc mettre le holà dans cette pétaudière.

Bonne chance donc au ministère Bourgeois qui — à l'heure où j'écris, semble avoir des chances de succès — quitte peut-être à ne plus être viable demain quand vous lirez cet article.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 25 février.

M. Rouvier

M. Rouvier s'est rendu ce matin à l'Élysée, il a fait connaître à M. Carnot le refus de M. Bourgeois et les hésitations que lui avaient manifestées les autres membres du précédent cabinet. Il a décliné le mandat qui lui avait été offert.

M. Bourgeois

Le Président de la République a reçu ce après-midi M. Bourgeois et lui a offert la mission de former un nouveau cabinet.

M. Bourgeois a déclaré qu'avant d'accepter cette mission, il désirait conférer avec plusieurs de ses amis, et il a commencé immédiatement ses visites à cet effet.

La Gauche démocratique

La gauche démocratique du Sénat, réunie sous la présidence de M. Ranc, a adopté l'ordre du jour suivant :

« La République française, issue de la Révolution, ne saurait admettre aucune intervention étrangère dans sa politique intérieure. En conséquence, le groupe de la Gauche démocratique du Sénat émet le vœu que la crise ministérielle se dénoue dans le cadre de la défense et du triomphe de l'esprit laïque, contre les prétentions et les empiètements du cléricalisme. »

Les Couloirs du Palais Bourbon

M. Pelletan a déclaré dans les couloirs que le nouveau cabinet, quel qu'il soit, sera interpellé, aussitôt après sa constitution, sur les négociations avec le Vatican et que cette interpellation sera suivie de la présentation d'un ordre du jour, condamnant toute politique d'entente avec le Vatican.

M. Peytral, dont on parlait pour un portefeuille, a déclaré qu'il n'avait reçu aucune offre de la part de M. Bourgeois et que si une proposition lui était faite, il serait obligé de la décliner, il estime, en effet, que le moment n'est pas venu de former un cabinet radical. Il préfère actuellement un ministère présidé par M. Loubet.

Les Démarches de M. Bourgeois

En sortant de chez M. de Freycinet, M. Bourgeois s'est rendu chez M. Le Royer, président du Sénat, et ensuite chez M. Floquet, président de la Chambre. Il a vu également M. Ribot.

A 6 heures, on dit que ses négociations tendent à un ministère ainsi composé :

M. Bourgeois, président du conseil et ministre de l'intérieur;

M. de Freycinet, au ministère de la guerre;

M. Raynal, à la Marine;

M. Ribot, aux affaires étrangères;

M. Charles, aux finances;

M. Rouvier, à l'instruction publique;

M. Develle, à la justice et aux cultes;

M. Félix Faure, au commerce;

M. Burdeau, aux travaux publics;

M. Viette, à l'agriculture.

Nouvelles Militaires

Paris, 25 février.

Pour les manœuvres, chacun des régiments mixtes qui seront réunis pendant le mois de septembre comprendra un cadre de 24 officiers actifs ou de réserve. Ces officiers seront répartis dans le bataillon actif et dans les deux bataillons territoriaux. Afin d'assurer un meilleur amalgame des cadres, un certain nombre de quatrièmes bataillons de ligne recevront, pendant les manœuvres, un lieutenant territorial.

Les régiments mixtes organisés pour les manœuvres dans les 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps, seront tous commandés par des lieutenants-colonels de l'armée active. M. le ministre de la guerre désignera prochainement les généraux du cadre de réserve et les officiers en retraite du service d'état-major qui auront à exercer des commandements et des fonctions dans les formations mixtes, pendant les prochaines manœuvres. — L'état sanitaire de l'armée continue à s'améliorer.

Le nombre des cas de fièvre typhoïde qui était de 6,882 pour l'année 1887, descendait à 4,412 en 1888. En 1890, l'épidémie atteignait 3,491 militaires, l'amélioration s'accroît encore l'an dernier et l'on ne relevait que 3,225 malades de cette catégorie. Le chiffre des décès causés par la terrible maladie descendait de 864 à 684.

C'est au filtrage des eaux potables que le service de santé attribue surtout l'amélioration de l'état sanitaire dans les casernes.

Le filtrage a été installé successivement dans des bâtiments occupés par 200,000 rationnaires; cette année, le service du génie terminera les travaux d'installation des appareils nécessaires pour filtrer les eaux distribuées aux 45,000 hommes occupés des casernes non encore pourvues d'eau de source. — Le service de l'artillerie a fait ajouter aux canons de chaque fusil Lebel une petite tige de métal fixée à l'extrémité de l'embouchoir, elle permet de former les faisceaux sans mettre la baïonnette au bout du fusil.

CHAMBRE

Paris, 25 février.

La séance ne s'ouvre qu'à trois heures; aussi les députés présents dans les couloirs sont très nombreux.

Des groupes se forment et des discussions animées s'engagent sur la crise ministérielle. L'incertitude sur le résultat final continue de régner.

Toutefois, on semble croire au succès de M. Bourgeois dans sa mission de former un nouveau cabinet.

Les modérés regrettent vivement l'échec de M. Rouvier, mais ils observent beaucoup plus de réserve à l'égard de la nouvelle combinaison que n'en avaient hier les radicaux.

Seul, M. Després proteste contre tout cabinet radical; il déclare que le pays le repousse absolument et, quant à lui, il montera, s'il le faut, à la tribune tous les jours, pour interpellier le nouveau gouvernement.

Les radicaux sont, bien entendu, très satisfaits.

De leur côté, les conservateurs déclarent que la situation aura l'avantage d'être neutre.

M. de Cassagnac, notamment, estime qu'il est préférable de savoir à quoi s'en tenir. Au moins, avec le nouveau cabinet l'équivoque ne sera plus possible.

LA SÉANCE

M. Floquet, président constate que la Chambre ne peut, en l'absence d'un ministère, aborder la discussion des projets de loi à son ordre du jour. Il l'invite à fixer la date de sa prochaine séance.

Voix diverses. — A jeudi! A lundi! A samedi! La Chambre décide que sa prochaine séance aura lieu samedi. La séance est levée à 3 h. 20.

SÉNAT

Paris, 25 février.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer.

M. le président annonce la mort de M. Libert, sénateur de l'Orne.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. de Bozérien, relative aux arrêtés administratifs, agréant les gardes particuliers.

M. le marquis de L'Aigle-Beaumont demande au Sénat d'ajourner la discussion en l'absence du gouvernement.

M. Tolain dit que la présence du gouvernement n'est pas indispensable.

L'ajournement est ordonné.

Le Sénat ajourne également la discussion de la proposition relative au privilège des vendeurs d'un office ministériel, et fixe à jeudi la prochaine séance. La séance est levée à 2 heures 20.

L'AFFAIRE ANASTAY

Le Crime du boulevard du Temple

Paris, 25 février.

Louis Anastay, l'assassin de la baronne Dellard, comparait aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine.

Rappelons brièvement les grandes lignes de ce procès.

Anastay

François-Louis Anastay est né à Lyon en 1866. Son père, pharmacien dans le quartier du Temple, lui fit donner une bonne instruction et Anastay se destina à la carrière militaire.

Après avoir subi un échec à l'École de Saint-Cyr, il s'engagea et mit à profit les loisirs du service pour préparer le concours de l'École, où il fut admis en 1887.

Au mois d'octobre 1888, il était nommé sous-lieutenant au 158<sup>e</sup> de ligne, qui tient garnison à Lyon.

Là, bien que ses ressources fussent modestes, Anastay ne tarda pas à mener une vie de désordres et de plaisirs. Il était joueur et la chance ne le favorisait pas; il avait conservé une maîtresse à Paris, Marie B..., habitant 73, rue de l'Hôtel-de-Ville, et il entretenait à Lyon une jeune danseuse espagnole du Théâtre-Bellecour.

Les réclamations de ses créanciers, le manque d'argent lui créèrent bientôt une situation déplorable et l'obligèrent, sous peine de subir les rigueurs disciplinaires, de quitter le service actif.

Le 26 novembre, par décision présidentielle, Anastay fut mis en non-activité de service et une feuille de route pour Paris lui était délivrée.

C'est alors que l'idée d'un crime lui vint.

Le récit du crime

Voici du reste en quels termes il fit lui-même le récit de son forfait.

« Je croyais, a-t-il dit, que M<sup>me</sup> Dellard avait une fortune chez elle. Je vous répète que j'avais un impérieux besoin d'argent... Ignorant que M<sup>me</sup> Dellard avait démenagé, j'allai d'abord rue des Filles-du-Calvaire... Je suis monté à l'ancien appartement de la baronne... Une dame m'a ouvert et m'a appris que la baronne n'habitait plus là... « En redescendant, je parlai à plusieurs personnes. En possession de la nouvelle adresse de M<sup>me</sup> Dellard, je me dirigeai immédiatement vers le boulevard du Temple. On a dit que j'avais une serviette noire sous le bras, c'est faux. J'avais en poche, non pas un, mais deux couteaux, achetés au Grand-Bazar de Lyon... un pour piquer, l'autre pour trancher... le premier était dans mon pantalon, l'autre dans la poche intérieure de mon pardessus dans lequel il fit même une large entaille.

« J'étais très froid, très décidé... A mon coup de sonnette, M<sup>me</sup> Dellard vint ouvrir elle-même... Elle parut très heureuse de me voir et m'introduisit dans l'appartement... Si nous passâmes dans la chambre de son fils, c'est parce qu'il y avait un bon feu... Je m'assis près d'elle... Nous causâmes pendant un quart d'heure environ... M<sup>me</sup> Dellard m'entretenait de sa famille, des causes de ma disponibilité, de son fils... La main sur mon couteau, je gnetais l'instant propre... Je ne savais pas que Delphine Houbré allait rentrer...

« Enfin, l'occasion se présenta... D'un coup sec je tranchai le cou de la vieille dame... puis j'ouvris le secrétaire où se trouvaient quelques lettres et argent, quand Delphine Houbré parut... elle venait prendre la lampe dans la salle à manger... je ne lui laissai pas le temps de crier. D'un coup de couteau, j'essayai de lui couper la gorge — comme à l'autre — puis, quand elle fut par terre, je lui portai un nouveau coup... mais je la ratai, et, comme elle appelait au secours, je crus prudent de filer.

« En sortant, je croisai le concierge dans le couloir, au moment même où Delphine Houbré ouvrait la fenêtre en criant, le cou ensanglanté; je dis au concierge : « Il se passe sans doute quelque chose d'extraor-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
26 février
41

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

DEUXIÈME PARTIE

— Quels sont tes ordres, Takhsir ?
— Aujourd'hui même, notre quartier général sera transporté à Tomsk.
— Ogareff s'inclina, et, suivi du houch-bégui, il se retira pour faire exécuter les ordres de l'émir.
Au moment où il allait monter à cheval, afin de regagner les avant-postes, un certain tumulte se produisit à quelque distance, dans la partie du camp affectée aux prisonniers. Des cris se firent entendre et deux ou trois coups de fusil retentirent. Était-ce une tentative d'évasion qui allait être sommairement réprimée ?
Ivan Ogareff et le houch-bégui firent quelques pas en avant, et, presque aussitôt, deux hommes, que des soldats ne

pouvaient retenir, parurent devant eux.

Le houch-bégui, sans plus d'information, fit un geste qui était un ordre de mort et la tête de ces deux prisonniers allait rouler à terre, lorsqu'Ivan Ogareff dit de quelques mots qui arrêtaient le sabre déjà levé sur eux.

Le Russe avait reconnu que ces prisonniers étaient étrangers et il donna l'ordre qu'on les amenât.

C'étaient Harry Blount et Alcide Jolivet.

Dès l'arrivée d'Ivan Ogareff au camp, ils avaient demandé à être conduits en sa présence. Les soldats avaient refusé. De là, lutte, tentative de fuite, coups de fusil qui n'atteignaient heureusement point les deux journalistes, mais leur exécution ne se fut point fait attendre, n'eût été l'intervention du lieutenant de l'émir.

Celui-ci examina pendant quelques moments ces prisonniers, qui lui étaient absolument inconnus. Ils étaient présents, cependant, à cette scène du relais de poste d'Ichim, dans laquelle Michel Strogoff fut frappé par Ivan Ogareff; mais le brutal voyageur n'avait point fait attention aux personnes réunies alors dans la salle commune.

Harry Blount et Alcide Jolivet, au contraire, le reconnurent parfaitement, et celui-ci dit à mi-voix :

— Tiens ! Il paraît que le colonel Ogareff et le grossier personnage d'Ichim ne font qu'un !

Puis, il ajouta à l'oreille de son compagnon :

— Exposez notre affaire, Blount. Vous me rendez service. Ce colonel russe au

milieu d'un camp tartare me dégoûte, et bien que, grâce à lui, ma tête soit encore sur mes épaules, mes yeux se détournent avec mépris plutôt que de le regarder en face !

Et cela dit, Alcide Jolivet affecta la plus complète et la plus hautaine indifférence.

Ivan Ogareff comprit-il ce que l'attitude du prisonnier avait d'insultant pour lui ? En tout cas, il n'en laissa rien paraître.

— Qui êtes-vous, messieurs ? demanda-t-il en russe d'un ton très froid, mais exempt de sa rudesse habituelle.

— Deux correspondants de journaux anglais et français, répondit laconiquement Harry Blount.

— Vous avez sans doute des papiers qui vous permettent d'établir votre identité ?

— Voici des lettres qui nous accréditent en Russie près des chancelleries anglaise et française...

Ivan Ogareff prit les lettres que lui tendait Harry Blount, et il les lut avec attention. Puis :

— Vous demandez, dit-il, l'autorisation de suivre nos opérations militaires en Sibérie ?

— Nous demandons à être libres, voilà tout, répondit sèchement le correspondant anglais.

— Vous l'êtes, messieurs, répondit Ivan Ogareff, et je serai curieux de lire vos chroniques dans le Daily Telegraph.

— Monsieur, répliqua Harry Blount avec le flegme le plus imperturbable, c'est six pences le numéro, les frais de poste en sus.

Et, là-dessus, Harry Blount se re-

tourna vers son compagnon, qui parut approuver complètement sa réponse.

Ivan Ogareff ne sourcilla pas, et, enfourchant son cheval, il prit la tête de son escorte et disparut bientôt dans un nuage de poussière.

— Eh bien, M. Jolivet, que pensez-vous du colonel Ivan Ogareff, général en chef des troupes tartares ? demanda Harry Blount.

— Je pense, mon cher confrère, répondit en souriant Alcide Jolivet, que cet houch-bégui a eu un bien beau geste, quand il a donné l'ordre de nous couper la tête !

— Quoi qu'il en soit et quelque fût le motif qui eût porté Ivan Ogareff à agir ainsi à l'égard des deux journalistes, ceux-ci étaient libres et ils pouvaient parcourir à leur gré le théâtre de la guerre. Aussi, leur intention était-elle bien de ne point abandonner la partie. L'espèce d'antipathie qu'ils ressentaient autrefois l'un pour l'autre avait fait place à une amitié sincère. Rapprochés par les circonstances, ils ne songèrent plus à se séparer.

Les mesquines questions de rivalité étaient à jamais éteintes. Harry Blount ne pouvait plus oublier ce qu'ils devaient à son compagnon, lequel ne cherchait aucunement à s'en souvenir, et en somme, ce rapprochement, facilitant les opérations de reportage, devait tourner à l'avantage de leurs lecteurs.

— Et maintenant, demanda Harry Blount, qu'est-ce que nous allons faire de notre liberté ?

— En abusant, parbleu ! répondit Alcide Jolivet, et aller tranquillement à Tomsk voir ce qui s'y passe.

— Jusqu'au moment, très prochain, je l'espère, où nous pourrons rejoindre quelque corps russe ?

— Comme vous dites, mon cher Blount ! Il ne faut pas trop se tartariser ! Le beau rôle est encore à ceux dont les armes civilisées, et il est évident que les peuples de l'Asie centrale auraient tout à perdre et absolument rien à gagner à cette invasion, mais les Russes sauront bien la repousser. Ce n'est qu'une affaire de temps !

Cependant, l'arrivée d'Ivan Ogareff, qui venait de rendre à la liberté Alcide Jolivet et Harry Blount, était au contraire un grave péril pour Michel Strogoff.

Que le hasard vint à mettre le courrier du czar en présence d'Ivan Ogareff, celui-ci ne pourrait manquer de le reconnaître pour le voyageur qu'il avait si brutalement traité au relais d'Ichim, et bien que Michel Strogoff n'eût pas répondu à l'insulte comme il l'eût fait en toute autre circonstance, l'attention aurait été attirée sur lui, — ce qui eût rendu difficile l'exécution de ses projets.

Là était le côté fâcheux de la présence d'Ivan Ogareff. Toutefois, une conséquence heureuse de son arrivée, ce fut l'ordre qui fut donné de lever le camp le jour même et de transporter à Tomsk le quartier général.

C'était l'accomplissement du plus vif désir de Michel Strogoff. Son intention, on le sait, était d'atteindre Tomsk, confondu avec les autres prisonniers, c'est-à-dire sans risquer de tomber entre les mains des éclaireurs qui fourmillaient aux approches de cette importante ville.

Cependant, par suite de l'arrivée d'Ivan Ogareff, et dans la crainte d'être reconnu de lui, il dut se demander s'il ne viendrait pas de renoncer à ce premier projet et de tenter de s'échapper pendant le voyage.

Michel Strogoff allait sans doute s'arrêter à ce dernier parti, lorsqu'il apprit que Pëoufar-Khan et Ivan Ogareff étaient déjà partis pour la ville à la tête de quelques milliers de cavaliers.

« J'attendrai donc, se dit-il, à moins qu'il ne se présente quelque occasion de fuir. Les mauvaises chances sont nombreuses en deça de Tomsk, tandis qu'au-delà les bonnes s'accroîtront, puisque j'aurai, en quelques heures, dépassé les postes tartares les plus avancés dans l'est. Encore trois jours de patience, et que Dieu me vienne en aide ! »

C'était, en effet, un voyage de trois jours que les prisonniers, sous la surveillance d'un nombreux détachement de Tartares, devaient faire à travers la steppe.

En effet, cent cinquante vestes séparèrent le camp de la ville. Voyage facile pour les soldats de l'émir, qui ne manquaient de rien, mais pénible pour des malheureux, affaiblis par les privations. Plus d'un cadavre devait jalouer cette portion de la route sibérienne !

Ce fut à deux heures de l'après-midi, ce 12 août, par une température fort élevée et sous un ciel sans nuages, que le toptschi-baschi donna l'ordre de départ.

(La suite à demain).

« naïve dans la maison. Fermez donc la porte pour que personne ne sache... »

« On se rappelle dans les circonstances Anastay fut découvert et arrêté rue de Valois... »

« On sait aussi les étonnantes confrontations qui eurent lieu entre Anastay et Delphine Houbré... »

« Aujourd'hui, Anastay va répondre devant le jury de la Seine de ce crime épouvantable... »

« Les débats seront dirigés par M. le conseiller Pillet des Jardins... »

« M. Favocet général Cruppi soutiendra l'accusation et M. Henri Robert la défense d'Anastay... »

« La consigne est très rigoureuse au Palais de justice, aucune entrée de faveur n'a été accordée... »

« Le fond de la salle où se tient le public debout est bondé de curieux... »

« M. Paul Dellard, attaché au ministère de la guerre, fils de la victime, qui se portera partie civile... »

« Il est midi un quart, quand le président annonce que l'audience est ouverte... »

« Anastay est de taille moyenne, plutôt petit et maigre... »

« Cette lecture finie, M. Henri Robert dépose au nom de son client des conclusions tendant à ce qu'il soit déclaré... »

« Le président procède à l'interrogatoire de l'accusé, qui porte sur ses antécédents et ses relations avec Mlle Gonzales... »

« Le président procède à l'interrogatoire de l'accusé, qui porte sur ses antécédents et ses relations avec Mlle Gonzales... »

« Arrivée à la barre, Madeleine Gonzales, danseuse au Théâtre Bellecour... »

« Maintenant je vois des corps autour de moi, mais je ne distingue aucune physionomie... »

« D. — Votre victime allait s'engager... »

« D. — Vous avez été pris vos précautions pour pouvoir négocier les valeurs... »

« D. — Le 3 décembre, vous êtes allé chez Mlle Chénier... »

« D. — Précipitamment et avec des coups de sursaut... »

« D. — Et vous avez été tué sur elle, vous lui avez coupé la gorge... »

« D. — Puis vous avez fouillé les meubles... »

« D. — Elle s'était trouvée devant moi, je voulais sortir à tout prix... »

« D. — Lorsque tout fut renversé, vous la crâtes morte... »

« D. — J'ai pris mon chapeau et mon parapluie et je suis descendu... »

« D. — Mlle Valérie Rey, 23 ans, chez sa mère... »

« D. — Vous n'avez pas cessé celles que vous avez avec Madeleine Gonzales... »

« D. — En septembre, votre situation était intolérable... »

« D. — Vous n'avez pas cessé celles que vous avez avec Madeleine Gonzales... »

« Arrivée à la barre, Madeleine Gonzales, danseuse au Théâtre Bellecour... »

« M. Jules Griffon, employé au Grand-Mazarin de Lyon... »

« Mlle Emilie Pernat, confectionneuse à Lyon... »

« M. Labbé-Deslandes a reçu Anastay à dîner le soir du crime... »

« L'audience est levée à 4 heures et demie et renvoyée à demain... »

« On annonce que M. Laur va former appel du jugement de la neuvième chambre... »

« M. Voukovich, représentant de la Bulgarie à Constantinople... »

« La goëlette la Perle, du port de Dunkerque... »

« Je vous remercie, a dit le souverain, de la fidélité que vous venez de me manifester... »

« Ce dégoût et ses agitations font naître finalement chez un grand nombre de gens la pensée que notre pays est le plus malheureux... »

« Nous savons tous qu'il n'en est pas ainsi; mais ne vaudrait-il pas mieux que tous les mécontents qui nous dénigrent... »

« De cette manière ils seraient satisfaits et ils nous contenteraient en même temps un grand contentement... »

« M. Rieux, commissaire de police, a mis en état d'arrestation le nommé Jean-Baptiste Cordier... »

« Villebois. — Aux carrières. — La chambre syndicale des tailleurs de pierres de Villebois... »

« Roanne. — Vol mystérieux. — Nos lecteurs se rappellent que le 19 courant un vol d'une somme de 305 francs... »

« Si Guillaume II exprime toujours des regrets de ce qu'on ne veut pas le suivre... »

« point de vue absolutiste et piétiste qu'on avait pu déjà remarquer dans les allocutions précédentes... »

« La Grève des Consommateurs du Gaz. — Marseille, 25 février... »

« Déjà, depuis plusieurs jours, de nombreux magasins avaient pris les devants et modifié leur éclairage... »

« Villefranche. — Courses vélocipédiques. — Un annonce que de grandes courses vélocipédiques auront lieu en cette ville... »

« Valence. — Association des dames françaises. — L'assemblée générale annuelle du comité aura lieu... »

« Saint-Symphorien-sur-Coise. — Un suicide. — Le cadavre d'un jeune Peyrathon, fermier à Grézieux-le-Marché... »

« Givors. — Conseil municipal. — Le conseil s'est occupé de l'entrée des viandes mortes... »

« Villebois. — Aux carrières. — La chambre syndicale des tailleurs de pierres de Villebois... »

« Roanne. — Vol mystérieux. — Nos lecteurs se rappellent que le 19 courant un vol d'une somme de 305 francs... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« levé ce matin, vers trois heures et était parti. Ce n'est qu'un jour que le cadavre a plus trouvé qu'un cadavre... »

« Rive-de-Gier. — Accident. — Cette nuit, vers minuit, le nommé Alexis Vietti, sujet italien... »

« Saint-Chamond. — Suicide. — Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une quarantaine d'années... »

« Valence. — Association des dames françaises. — L'assemblée générale annuelle du comité aura lieu... »

« Saint-Symphorien-sur-Coise. — Un suicide. — Le cadavre d'un jeune Peyrathon, fermier à Grézieux-le-Marché... »

« Givors. — Conseil municipal. — Le conseil s'est occupé de l'entrée des viandes mortes... »

« Villebois. — Aux carrières. — La chambre syndicale des tailleurs de pierres de Villebois... »

« Roanne. — Vol mystérieux. — Nos lecteurs se rappellent que le 19 courant un vol d'une somme de 305 francs... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« Hottel, qui a assassiné au couvent de la Trappe le père Idefonse... »

« M. Testarode, ancien commandant des gardiens de la paix à Lyon... »

« Cet mort laissera des regrets dans la ville où M. Testarode était très connu... »

« Nous avons le profond regret d'apprendre l'engagement à Marseille... »

« Des essais de navigation par moteur électrique auront lieu aujourd'hui... »

« Il a été versé, à titre de restitution au général à l'Etat... »

« Paul Flandrin. — Un autre paysage de la Flandrin... »

« Toilet. — Une petite dame dans un paysage d'un vert inquietant... »

« Villard. — Un portrait et un défilé de construction évident dans le tour de trop court... »

« Saint-Gyr-Girard. — J'ai dit de bien son précédent tableau... »

« De Coquerel. — Faut-il insister sur le portrait d'incurtion malheureuse... »

« Noiret. — Un terrible effet de soleil dans un redoutable paysage... »

« Rogier. — Une femme étonnamment installée, rempli une coupe à une source montrant de petits bras... »

« François Simon. — Deux chèvres à la curie, bien peintes... »

« Mme Colombe Agassis. — Un bon portrait de femme en plein air... »

« Barriot. — Sous le portier. Une jolie tête pâle de grande nature... »

« Pradel. — Un port à avec des qualités de couleur... »

LE SALON LYONNAIS DE 1892 (SUITE)

« Paul Flandrin. — Un autre paysage de la Flandrin... »

« Pradel. — Un port à avec des qualités de couleur... »

Lyon

NOS ECHOS

« Les temps. — Observations du journal, 25 février 4 heures soir... »

« Situation générale. — La zone des pressions fortes de la Russie... »

Appian. — L'atelier de Ziem aux Martignies. Bah! bah! Je parie bien qu'il n'est pas si rose et si papillonnant que ça! Trop de fantaisie, monsieur le maître peintre! Le paysage est d'ailleurs aussi joli que possible.

Sarrazin. — Une soubrète qui tient à la main la lettre classique. Jolie couleur de vêtements, jolie harmonie des fonds et des accessoires. — C'est la tête de la soubrète accessoire. — Elle n'a pas le nez futé que j'aime à lui voir.

Nozal. — Quant il fait petit, il est bien meilleur. Voici de ce peintre une très jolie source sous bois, bien peinte et d'un charmant aspect.

Perrachon. — Des roses dans un vase de cuivre sur fond d'un brun très chaud — comme d'habitude. Seulement, cette fois le tableau est immense et je n'aperçois que certaines de ces grappes de fleurs — charnues de ton du reste, — finissent par n'être plus que de l'extrait, de l'essence, de la vapeur de roses — c'est-à-dire qu'elles ne sont plus dessinées du tout et c'est fâcheux.

Roman. — Un chemin au bord de la mer, très bleu! le peintre rend cet effet d' lumière méridionale, qui lui est familier.

Pezant. — Une vache rouge et un veau blanc. — Ce veau très bien — la vache, médiocre.

Sarrazin. — Une dame renaissance ou Louis XIII qui se nuire, dans une petite glace à main une fois sa toilette achevée. Beauté grasse et plantureuse dont le décolletage n'a rien de désagréable pour le spectateur et dont les chairs grasses et tendues, sont peintes dans la plus jolie gamme au bruni de la palette de M. Sarrazin. — Très harmonieuses et très agréables fantaisies pseudo-historique.

Millefaut. — Des bibelots — armes et perles — pas assez remarquables de facture pour excuser le peu d'intérêt du sujet.

Turner. — Une soubrète de faience brune et devant une débâille de champignons blancs et roses : frais et appétissant au possible. Et justes!

Bidaud. — Le gué. Effet du matin. Les fonds bleus sont un peu secs, mais le personnage et les animaux spirituels et bien dessinés — tableau de valeur.

Carrand. — Curieuse impression d'une salle à manger sombre, où dinent beaucoup de gens. Il n'y a que Carrand pour faire grouiller ainsi des ébauchés pleins de vie, de mystère et de profondeur.

Petillon. — Joli petit coin brumeux de Paris.

Bouvet. — Trois femmes qui lisent en plein air. Le paysage et ses verdure ne valent rien — mais les personnages sont bien dessinés et sont bien à leur affaire. — Mais ce n'est pas encore complet, cela il s'en faut!

Bernardo. — Une vieille femme qui prie. — Qualités de dessin — mais excellentes.

Le Détanger. — Accessoires — éventail, coffret, grenade — peinture malpropre.

Comte. — Le portrait de M. Bay, l'artiste, ébauché avec sa viole d'amour l'aventure de Raoul de Nangis et des étudiants discourtois qui assaillirent Valentine de Saint-Bris. — Pendant ce temps, M. Bay semble inspiré. — Ça ne manque pas d'une certaine galté.

Bussière. — Une tête bleue et violette mais qui ne manque pas de chic.

Détanger. — Une femme masquée, sur fond blanc (le grand morceau classique). Malheureusement le masque semble avoir déteint sur les chairs qui sont noires. Oh! l'attache de la main qui tient l'éventail! Que faisons-nous du dessin de cette articulation!

Baixeras. — Impression de moutons et de leur berger par la ruine, — personnel et vrai.

Médard. — Des pivroines qui, moins que jamais, n'ont l'ombre de leur lumière et qui ne tiennent nullement à leur fond. Jamais ce peintre adroit et précis ne s'est douté de ce que c'était que l'harmonie d'un reflet.

Chaillou. — Une vieille qui file. — Cela, par contre, c'est fort harmonieux, intéressant.

De Gaudemarais. — La mort d'Attila. Je veux bien. Il faut croire alors qu'Attila avait une tête monstrueuse. Et c'est d'ailleurs, bien laid ce Hun farouche... Et c'est vrai que la dame assise sur son lit n'est pas attrayante non plus. La belle tapisserie du fond avance d'ailleurs tellement qu'elle finira bientôt par les caucher tous les deux.

Puyroche-Wagner. — Des roses, roses, cette fois, toujours traitées par le même procédé de touches rondes et épatées.

Beauverie. — Un grand tableau de saules et d'autres arbres dans des prés herbeux au bord de l'eau. C'est plus mouillé, plus mouleux de facture que ce qu'il montre d'ordinaire. C'est là un de ses bons tableaux et d'une réelle importance.

Claude. — De merveilleuses asperges qui concourent bien avec un ustensile de cuivre jaune.

Hirsch. — Des pifferari souhaitent la fête à des transylvaines quelconques. Ils sont spirituels et bien dessinés. Mais pourquoi les détacher sur des trous d'ombres si noirs. On les dirait sur encre de Chine. C'est dommage.

Terraire. — Une jolie petite mare.

Daulen. — Une sainte, morte. Ça manque de galté, mais les mains sont rudement dessinées et peintes.

Barriot. — Coquette de haricots. En plein soleil avec une fillette dont le petit chapeau de paille n'ombrage que la moitié du visage. Vrai et juste, bonne impression de plein air.

Roman. — Un grand vapour à la quille trop verte sur de l'eau transparente. — A des yeux, d'un coupable dont j'ignore le nom, un dos de femme!... Oh! cette ossature!

Berger. — Portrait de dame d'un certain âge, vêtue de noir — honorable peintre.

bleu au visage et qu'expose M. Guiguet n'est pas heureuse non plus. Et si je voulais passer en revue toutes les insinuations qui arrivent maintenant, il faudrait chaque fois demander à ces messieurs du jury : Pourquoi oserez-vous avec refus de bons tableaux quand vous avez accepté ces monstruosité; par exemple : cette demoiselle qui rit derrière cette gerbe de coquelicots. Ah! la malheureuse!

Allons plutôt dans la petite salle annexe au fond où quelques charmants pastels, de M<sup>lle</sup> Dauvergne, de M<sup>lle</sup> Se se mêlent à quelques toiles, parmi lesquelles un portrait vu de dos par M<sup>lle</sup> Cornillac, m'a semblé une bien jolie symphonie de chairs rosées et d'étoffes roses.

Et disons un mot enfin de la sculpture qui n'est pas encore entièrement placée, mais qui, cette année, comprend un œuvre de premier ordre, la Soie, par M. Devaux. Une exquise figure de femme, s'élevant élégante, longue, jeune et souple, et qui enroule à ses bras gracieusement étendus une branche de muguet, pendant qu'un petit génie à ses pieds personnifie le travail des ouvriers en soie. Cela c'est une œuvre, une belle œuvre — la plus remarquable sans doute du salon de cette année — et j'en félicite chaleureusement notre jeune compatriote.

A citer aussi une *Pitié*, de M. de Graviillon, qu'un petit enfant — je ne voudrais pas dire fœtus, couché à côté, rend un peu sinistère.

Et je termine pour aujourd'hui cette promenade que j'ai faite aussi complète que possible, et qui me dispensera pour plus tard de m'occuper d'autres œuvres que de celles qui méritent vraiment l'attention du public. — Celles-là, par malheur, sont bien clairsemées.

PAUL BERTINAY.

L'OUVRETTURE DU SALON

L'ouverture officielle du Salon a eu lieu hier. A onze heures les membres du comité et du jury attendaient les autorités qui sont arrivées successivement. M. le maire de Lyon, M. le préfet du Rhône et M<sup>me</sup> Rivaud, MM. les secrétaires généraux; les généraux Berge et Raynal de Tissonnière, et un grand nombre de notabilités qui se sont retirés après une promenade d'une heure environ. MM. les membres du comité faisaient les honneurs, conduisant les autorités vers les toiles qui leur paraissaient dignes de remarque.

A partir d'une heure et demie, un nombreux public s'est pressé dans les diverses salles d'exposition, et les visites n'ont cessé qu'à la nuit.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février

M. Rossignoux ouvre la séance à huit heures et demie.

Les rues Pierre-Dupont, de Vauzelles et Luizerne

M. Ferrand interpelle l'administration sur le projet de rectification de la rue Pierre-Dupont et sur celui concernant la rue de Vauzelles.

Par la même occasion, M. Ferrand demande si l'administration s'est occupée de la rue Luizerne.

M. Debolo répond, en ce qui concerne la rue Pierre-Dupont, que le temps que M. Ferrand croit perdu a été employé au mieux des intérêts de tous. Les travaux de la rue de Vauzelles n'ont subi de retard qu'à cause de l'absence d'une signature de procuration, signature qui n'est pas encore donnée par l'intéressé absent.

M. l'adjoint dit aussi que le nom de la rue Luizerne a été changé en celui de « rue de Tunisie ».

La rue Sainte-Jeanne

M. Thibolle rappelle que le conseil a voté la démolition de l'immeuble situé au n° 60 de la grande-rue de la Guillotière en vue du percement de la rue Sainte-Jeanne. Il se plaint de ce que ce projet n'ait pas eu de commencement d'exécution.

M. Debolo. — Un traité a été passé de gré à gré avec un entrepreneur de démolitions à la suite d'une adjudication qui n'a pas donné de résultat. L'entrepreneur s'est aperçu du peu de solidité des maisons adjacentes et il a demandé la nomination d'un expert qui couvrir sa responsabilité et celle de la ville : l'expert n'a pas été nommé de suite, et c'est de là que vient tout le retard. Incessamment les travaux vont commencer.

Sur une question de M. Dupont relative à une pétition des habitants de la rue des Gloriettes demandant la construction d'un escalier par la montée Rey, M. Debolo répond qu'il donnera des renseignements précis à la prochaine séance.

La Fontaine Bartholdi

M. Bessières présente les conclusions de la troisième commission, relatives à l'érection sur la place des Terreaux, de la fontaine Bartholdi, dont l'acquisition est due à un député auquel on attribue une certaine compétence. Il s'agit d'une somme de 65,000 fr. au lieu des 75,000 prévus au budget. Les travaux sont divisés en cinq lots. La commission est favorable au vote de cette somme de 65,000 fr.

M. Collard votera contre le crédit de 65,000 fr. qui est demandé. La ville a besoin d'argent, ne fut-ce que pour payer au Crédit foncier les intérêts de l'emprunt Grôlée, dont on va parler tout à l'heure, pour proposer une réduction des crédits relatifs aux échoués et au pavage.

M. Bouillon a toujours été opposé à l'acquisition de la fontaine Bartholdi, mais, puisque malgré lui elle est achetée, il ne faut plus ergoter, il faut la placer et voter les crédits nécessaires à son érection.

M. Koch votera contre le crédit; il croit que l'on pourrait trouver un meilleur emplacement que celui de la place des Terreaux et que l'on pourrait établir les substructions à meilleur marché.

M. Bessières fait observer que les prévisions budgétaires sont déjà réduites de 40,000 fr.; d'autre part, il est indispensable d'établir des rochers pour élever la fontaine à une hauteur de 40 mètres.

M. Vauteau déclare que l'emplacement de la place des Terreaux est absurde; il votera non pas contre la fontaine mais contre cet emplacement.

On passe au vote : par 19 voix contre 9 et 3 abstentions la proposition Bessières est adoptée.

Encore le quartier Grôlée

Le quartier Grôlée revient sur l'eau : il s'agit, pour payer 100,000 francs d'intérêts au Crédit Foncier de diminuer de 50,000 francs le crédit des égouts et d'une somme égale le crédit du pavage.

M. Debolo. — Le produit des démolitions est laissé aux entrepreneurs qui doivent en échange assurer l'entretien des murs mitoyens. Il n'a jamais été question de 100,000 francs à verser à qui que ce soit.

M. Collard. — Soit, mais il y a des diminutions de 50,000 francs sur les égouts et de 50,000 francs sur le pavage, diminutions contra lesquelles il est de notre devoir de protester.

M. Debolo fait le tableau des dépenses faites pendant les trois dernières années pour le pavage et les égouts; la commission du budget ayant majoré les recettes, on a imputé cette année une somme supplémentaire de 50,000 fr. à chacun de ces deux chapitres, on retire cette somme pour faire face aux intérêts exigibles par le Crédit Foncier; il n'y a, en réalité, pas de diminution.

M. Bessières questionne M. Debolo sur la destination du produit des locations des immeubles expropriés et non encore démolis.

M. Debolo dit que ces sommes sont peu importantes. Il déclare ne plus se rappeler la teneur de documents qu'il a récemment signés à cet effet, et raconte les petits et peu intéressants démêlés de la ville avec les divers locataires provisoires de l'immeuble, dont le premier étage est occupé par les postes et télégraphes.

M. Bessières demande un état détaillé des sommes perçues de ce chef, si minimales qu'elles soient, et des affectations qui leur ont été données.

M. Debolo reste coi; un pareil travail lui semble si difficile qu'il ne peut dire quand il en viendra à bout.

Sous cette réserve, acceptée par le conseil, les conclusions de M. Binand sont adoptées.

Un crédit provisoire de 43,000 francs est voté pour compléter le traitement légal des instituteurs.

Le Grand-Théâtre

M. Vignet présente les conclusions négatives de la commission des Beaux-Arts sur la demande de M. Poncec, tendant à remplacer par un mois d'opéra les deux mois d'opérette inscrits sur le cahier des charges.

La délibération que M. Vignet proposait au conseil de prendre est ainsi formulée : « La demande de M. le directeur du Grand-Théâtre, tendant à modifier le cahier des charges, est repoussée comme portant atteinte aux droits du public et pouvant causer un préjudice au nombreux personnel attaché au théâtre. »

« Le conseil invite l'administration à agir auprès de M. le délégué municipal pour qu'il exerce, d'une manière plus efficace les pouvoirs qui lui sont conférés, pour assurer l'exécution complète des conditions prévues par le cahier des charges. »

M. Colhard profite de l'occasion pour demander à l'administration si M. Poncec est définitivement nommé directeur des théâtres municipaux.

M. Vignet. — Evidemment, puisqu'il parle déjà de violer le cahier des charges.

M. Rossignoux. — Pour moi, je n'en sais rien, il faudra demander à M. le maire. (Longue hilarité.)

Les conclusions de M. Vignet sont adoptées à l'unanimité.

Le dossier de la Martinière est renvoyé et la séance est levée à 10 h. 1/4, après l'examen de quelques affaires d'importance secondaire.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 24 Février

Faux

Après une suspension d'audience de quelques minutes, l'huissier appelle l'affaire veuve Roche et Derani.

Les deux accusés, la femme Roche et son amant Derani sont inculpés de faux et d'usage de faux.

Après le tirage au sort des membres du jury, le greffier lit l'acte d'accusation dont nous extrayons les passages suivants :

An cours de l'année 1891, la veuve Roche qui habitait Lyon, ayant vainement essayé, de compliquer avec le prévenu Derani, d'escroquer de l'argent à un sieur Poisson, maître à Chamalière (Puy-de-Dôme) qu'elle avait, au cours de sa vie déréglée, connu autrefois à Clermont, imagina de se faire fabriquer par Derani de faux billets à ordre, signés Poisson et paraissant avoir été souscrits par ce dernier.

Elle répond d'une voix faible et reconnaît une partie des faits qui lui sont reprochés; elle nie pas l'usage de faux, mais assure avoir été autorisée par M. Poisson à imiter sa signature et à en faire usage.

Son amant Derani est un jeune homme qui appartient à une excellente famille; il était, l'accusation l'assure, et tout semble confirmer cette assertion, absolument dominé par sa maîtresse qui avait sur lui un empire absolu.

Comme sa complice, il avoue. Il a fait ce qu'elle lui disait, et il a cru tout ce qu'elle lui disait.

Après l'interrogatoire des accusés, l'audience est levée à 7 heures et renvoyée à demain à 9 heures du matin.

Audience du 25 février

Faux

L'affaire de faux, dans laquelle sont impliqués la veuve Roche et son amant Derani, a continué aujourd'hui, pendant une partie de la journée.

A l'audience du matin, on entend un certain nombre de témoins, dont les dépositions n'offrent pas grand intérêt.

Audience du soir

L'audience est ouverte à deux heures. M. Darrigran donne la parole à M. Roland, défenseur des deux accusés.

Dans une émouvante plaidoirie, le jeune avocat réclame un verdict d'acquiescement en faveur de Derani.

Ce jeune homme ne peut être considéré comme responsable; il aimait follement sa maîtresse et lui a obéi aveuglément.

M. Roland demande au jury d'accorder à cette dernière, plus malheureuse que coupable, le bénéfice des circonstances atténuantes.

A quatre heures, le jury entre dans la salle des délibérations. Il en ressort une heure après avec un verdict négatif pour Derani, affirmatif, avec circonstances atténuantes pour la veuve Roche.

Derani est aussitôt remis en liberté et la femme Roche est condamnée à trois ans de prison et à 100 francs d'amende.

Vois qualifiés

Les accusés Julien Donckèle, François Bohas et Auguste Létaviant, sont inculpés de faux et de faux avec effraction commis au mois de décembre dernier, dans les 1<sup>er</sup> et 11<sup>es</sup> arrondissements.

L'acte d'accusation leur reproche notamment les vols commis au préjudice de M<sup>me</sup> Filloz, 65, rue Victor-Hugo, MM. Vieux, Lacroix, rue du Sergent-Blandin; Planus, quai de Bondy; M<sup>lle</sup> Béranger, 66, rue Grenette; M. Martin, rue de l'Hôtel-de-Ville, 61.

Bohas et Létaviant avouent la plupart de ces vols. Donckèle nie.

Les renseignements fournis sur les inculpés, Donckèle et Bohas, principalement, sont déplorablement. Aucun d'eux n'avait travaillé, tous vivaient du produit du vol.

L'interrogatoire est demeuré d'intérêt, Donckèle seul protesta avec une certaine énergie contre les déclarations de ses co-accusés qui le chargent.

Ceux-ci, déclarent, en effet, qu'ils n'ont fait qu'obéir à Donckèle, considéré comme le véritable chef de la bande.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi, 26 Février, 57<sup>e</sup> jour de l'année. Nouvelle lune le 28; premier quartier le 5. Soleil : lever, 6 h. 51; coucher, 5 h. 36.

Importante arrestation. — Les agents de la sûreté recherchaient depuis longtemps le nommé Charles Fay, 36 ans, fondeur, que l'on croyait être l'auteur de nombreux vols commis au quartier de la Guillotière.

Cet individu, qui se sentait traqué par la police, usait de toutes les ruses pour ne pas se faire saisir.

Dependant les agents redoublaient de zèle et, hier, après avoir fouillé dans tous les garnis de la rue Boileau, ils arrêtaient, au n° 114, le voleur, qui se dissimulait sous le nom de François Buisson.

Le malandrin se défendit comme un beau diable, mais il ne put empêcher une perquisition sérieuse : sur sa personne même, on trouva un ciseau à froid, huit clés et passapartout et deux limes.

Buisson, devant l'évidence, a avoué s'être servi de ces outils dans quatre vols. C'est un malfaiteur dangereux, dont le casier judiciaire est orné de onze condamnations pour vol, dont une à cinq années de travaux forcés.

Buisson, ou plutôt Fay, est de belle prestance et d'une mine correcte. Ses allures distinguées ne le faisaient point remarquer par les concierges des maisons qu'il cambriolait, car il « opérât » que dans les appartements bourgeois.

Fay est, du reste, un spécialiste qui ne compte absolument que sur son talent personnel et le hasard. Il « travaillait » seul, ainsi qu'il le dit lui-même.

Cette arrestation fait le plus grand honneur aux agents de M. Ramondenc.

Impudence. — On a amené à l'Hôtel-Dieu le jeune Henri Lyobard, 13 ans, natif de Montalieu-Vercieu (Isère).

Il s'amusa avec des cartouches dont l'une éclata et lui a enlevé trois doigts de la main droite.

Les cambrioleurs. — Un voleur s'est introduit la nuit dernière chez M. Vernay, restaurateur, rue Belle-Cordière. Le cambrioleur a pu deux bouteilles de vin vieux puis il est entré dans un appartement où se trouvait couchée la mère de M<sup>me</sup> Vernay.

Celle-ci se mit à crier au secours, ce qui fit détalier l'intrus.

Cadavre reconnu. — La femme retirée des eaux de la Saône dimanche dernier, à la gare d'eau de Vaize, a été reconnue hier soir.

C'est une dame Jeanne-Marie Bonnin, née à Ormes (Saône-et-Loire).

Elle habitait quai Pierre-Scize, où elle vivait maritalement depuis vingt ans avec M. A. T... On ignore les causes de ce suicide.

Arrestations. — Avant-hier, le jeune Baud avait été roué de coups par trois malandrins, qui se trouvaient avec lui, au comptoir Carmentran, rue Mercière.

Le service de la Sûreté a écroué hier le dernier des agresseurs encore en liberté, M. P. L., 49 ans, rue de Vendôme, 140.

La femme, cause première de la bagarre — a été aussi écrouée. Elle se nomme Marie Bordereau, 26 ans, née à Bilbao (Espagne).

qui explique pourquoi elle vend de la marchandise fraîche et non frolatée, tout en vendant bon marché.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LA CRISE MINISTERIELLE

Paris, 25 février.

L'Agence Havas communique la note suivante : A une heure et demie, le président de la République a fait appeler M. Léon Bourgeois et lui a offert la mission de former un cabinet. Avant de lui donner une réponse, M. Léon Bourgeois a prié le président de lui permettre de conférer de la situation avec quelques personnages politiques.

Encouragé par ce mouvement, le syndicat fait de nouveau un pressant appel à tous les citoyens qui sont restés jusqu'à ce jour en dehors de toute organisation ou en ayant fait partie, à se joindre à lui car, si nous voulons améliorer le sort dans lequel notre corporation se trouve, il est nécessaire que tous les ouvriers conscients de leurs intérêts soient unis en un seul faisceau.

Notre devoir, citoyens, n'est pas de nous diviser, en ce moment, surtout, où nous ressentons le plus l'effet des chômage périodiques que notre corporation subit, c'est de nous unir les uns et les autres par le seul moyen que les lois nous ont confié.

Les divisions, citoyens, dont quelques malentendus sont souvent la cause, la corporation des ferblantiers-zingouers doit les éviter; aussi le syndicat, pensant que vous comprendrez le danger qu'il y a de ne pas être unis en ce moment, nous invite à vous grouper sous le drapeau des revendications corporatives.

Les cotisations et les nouveaux adhérents sont reçus tous les samedis, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche, de 10 heures à midi, au siège de la chambre syndicale, quai des Célestins, 11, café Nicolas, près le pont l'Écluse, entrée par l'allée.

Chambre syndicale des ouvriers imprimeurs lithographes de Lyon. Assemblée générale le dimanche 28 février à 8 heures du matin au siège social, café de la Patrie, quai des Célestins, 11.

Suite de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 24 janvier.

Syndicat général des ouvriers maçons de Lyon et du Rhône. Assemblée générale de la corporation et ses adhérents que son siège est transféré, avenue de Saxe, 176, au siège du syndicat des menuisiers.

Groupe lyonnais de propagande socialiste. — Le groupe donne avis aux personnes, groupes et syndicats de la région du Rhône et des départements voisins, qui voudraient faire dans leurs localités des conférences sur un sujet socialiste quelconque, qu'ils peuvent s'adresser rue de Quabon, 78, à Lyon, au citoyen Bonthou, secrétaire du groupe, qui les mettra en rapport avec des conférenciers.

Association syndicale des dessinateurs métallurgistes. — Assemblée générale, lundi 29 courant, à 8 h. 1/2 du soir, café Buttou, place de l'Hôtel, 1. Tous les membres sont priés d'y assister. Les adhésions sont reçues.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Philharmonique du VI<sup>e</sup> arrondissement. — Vendredi, 26 courant, répétition générale. Présence urgente communication importante.

Les Amis réunis (Fanfare du 2<sup>e</sup> arrondissement). — Samedi, 27 courant, à 10 heures du soir, aux Folies-Bergère, grand bal masqué, paré et travesti.

Vendredi, à 9 heures, répétition générale.

Harmonie du Rhône. — Répétition générale ce soir vendredi. Urgence. Communication du Président.

Chambre syndicale des comptables et tenanciers de livres. — Vendredi, à huit heures et demie du soir, Cours de législation commerciale et industrielle, au siège de la société, rue de la République, 49 (bureau de l'Université).

Les inscriptions nouvelles seront reçues avant la séance.

Harmonie du V<sup>e</sup> arrondissement. — La société devant prêter son concours au concert-hal donné par Les Enfants du Rhône (organiste), qui aura lieu dimanche prochain à la brasserie Rinck, les musiciens sont priés d'être exacts à la répétition générale de ce soir vendredi, à huit heures et demie.

Communication urgente. Les fournisseurs sont priés de présenter leurs factures dans le plus bref délai.

Syndicat des patrons boulangers. — Nous apprenons que le syndicat des patrons boulangers de Lyon, éditant aux nombreuses sollicitations de ses adhérents, a décidé de se charger de l'organisation du bal de la boulangerie lyonnaise; un avis ultérieur fera connaître le jour et la date de cette fête.

Cercle-Bibliothèque des officiers de réserve et de la territoriale. — Conférence samedi 27 février, par le commandant Duteil, du 157<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Organisation des troupes alpines italiennes, infanterie et artillerie, leur armement, équipement, effets de paix et de guerre, milice mobile, milice territoriale, Emplacements d'été et d'hiver, mobilisation, etc. Appréhension générale.

Le conseil d'administration fera paraître l'annuaire des membres du cercle dans les premiers jours de mars.

GYMNASTIQUE ET TIR

Touristes Lyonnais. — Dimanche 28, manœuvre au fort Lamothe, réunion place Bellecour, à 7 h. 3/4.

Lundi 29, réouverture du cours de softgê. à 8 h. précises.

Enfants du Rhône. — On peut voir exposés, dans les vitrines de M. Lévy, place Ampère, les lots de la tombola donnée par la société le 28 février.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Le Roi d'Ys.

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — La Famille Pont-Biquet.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h. — Le Petit Duc.

Casino. — Ce soir, Phœnix-Pinaud, les Moser; les Fougards; les frères Dhavrier, Chemin, Leduc. Le Réveil des

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 26 Février 1892 (127)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MEROUVEL

JEANNE BARFLEUR

Laissez le temps passer sur des desirs qui l'efface et peut-être sur un attachement naissant qui n'a pas eu le temps de prendre des forces.

« Attendez. « Si, plus tard, vous persistez dans les sentiments que vous me dépeignez avec tant de charme, vous me retrouverez telle que je suis, c'est-à-dire pauvre et en butte à toutes les difficultés contre lesquelles nous lutons ma sœur et moi. « Les âmes désintéressées sont rares. « Vous n'avez pas à redouter de dangereuses concurrences. « Qui songerait à de malheureuses filles dans notre condition? et les recherche-t-on sinon pour les perdre et non pour les sauver? « Je ne saurais trop vous remercier, car vous avez seul sans doute la générosité de nous tenir le langage que je viens d'entendre. « Vous parlez de me voir! « Je vous en prie, ne le tenez pas.

« A quoi bon entretenir une passion de jeunesse — j'en serais contentement — qui ne saurait être pour vous et moi qu'une source de chagrins puisque vos vœux sont irréalisables. « Merci encore, et pensez que s'il était en mon pouvoir de vous apporter le bonheur, je n'hésiterais pas à vous le donner, en échange de la sympathie dont vous faites preuve pour deux délaissés. « JEANNE AUBIN. »

Lorsque Colette eut achevé la lecture de cette lettre empreinte de tant de mélancolie, elle s'assit auprès de sa sœur, et lui prenant les deux mains :

« C'est à M. de Fresnaye que tu écris ainsi? dit-elle. — Oui. — Que te disait-il donc lui-même? — Des folies. — Quelles folies? — Que sais-je? Qu'il m'adore, qu'il est passionnément épris, qu'il l'aimera comme une sœur... — Et?... — Qu'il veut m'épouser. — Tiens, tiens, tiens! Mais savez-tu une chose?... — Laquelle?... — Que c'est d'un brave cœur, cette résolution... — En effet, si elle était exécutable. — Elle ne l'est donc pas? — Non. — Parce que?... — Il est aussi pauvre que nous! — Eh bien! qu'est-ce que cela fait? — Est-ce que mon père et ma mère n'étaient pas heureux à Barfleu? »

« Hélas! — Te souviens-tu, Jeanne, comme ils s'aimaient? — La blonde peacha la tête sur sa poitrine. — L'argent n'est donc pas si nécessaire au bonheur! Plais-à-Dieu, nous ne fussons comme eux, là-bas, n'ayant rien, mais libres, indépendantes! Tu vas le désespérer, ce garçon! — Il se consola et sans doute plus vite que tu ne penses! — Mais toi? demanda Colette en plongeant ses yeux noirs dans ceux de sa sœur. — Que veux-tu dire? — Te consoleras-tu aussi aisément? — De qui? — D'avoir refusé... car tu l'aimes! — Qu'en sais-tu? — Ne mens pas, chère sœur! — Quand je n'en aurais pour preuve que ces deux doigts qui percent là — elle toucha du laurier les longs cils de Jeanne — en se donnant beaucoup de peine pour ne pas se montrer. — Tais-toi! — En effet le cœur de la pauvre fille se gonflait et ses yeux étaient humides et brillants. Colette continua avec douceur: — Ainsi, tu es bien décidée? — Oui. — Tu vas envoyer cette lettre? — A l'instant. — Et si je lui disais tout, moi? — Jeanne mit la main sur les lèvres de sa sœur: — Garde-t'en bien, dit-elle. Si André m'aime réellement, cette passion dont il

parle ne s'éteindra pas si vite. Avec le temps, elle n'en sera que plus forte. Si alors il revient à moi, nous verrons. Si cet amour doit mourir de lui-même, eh bien! qu'il meure!... Il ne vaudra pas un regret. XIV Douleurs cachées

Le capitaine Nazaire Perros n'était pas un génie. Les génies sont rares. Mais le capitaine Perros n'était pas un sot.

Les doutes de Tricouet se trouvaient touchant Cyrille Mademoiselle lui avaient donné à penser, Il avait compris, et très vite, que le fidèle serviteur dont il rôdait comme de lui-même avait joué un rôle assez louche dans ses affaires.

En homme d'esprit, après avoir pesé le pour et le contre, il avait tiré de ses méditations cette conclusion que Tricouet l'avait épouvanablement trahi.

Cependant, depuis dix-huit ans, ils ne s'étaient pas quittés. Le capitaine Perros était miséricordieux de sa nature et compatissant aux faiblesses humaines.

Tricouet, homme de parole, s'était confessé à fond et de sa faute. L'entier aveu de ses fautes. Au fond, il n'avait péché que par ignorance.

Le capitaine l'excevait donc et couvrait le pauvre de sa protection et de son silence, malgré tout les malheurs dont il avait été la cause. Avec un adversaire de la trempe de Jacques de

Brandes, l'estimait non sans quelque raison qu'on ne pouvait guère les éviter, et que ces maux n'étaient arrivés d'une de cette façon, ils seraient arrivés d'une autre.

Tricouet ignorait à peu près tout ce qui s'était passé, et il avait soupçonné certains mystères, il ne savait rien précis sur la naissance de la fille de Germaine, son enlèvement, ou les causes du duel de M. de Beaulieu avec le baron de Brandes.

Cette histoire n'était connue que de Germaine et de Jacques de Brande, du général de Tréville, d'Ursule et du capitaine Perros.

Germaine avait versé ses douleurs dans le cœur de son oncle qui la consolait avec des tendresses d'aïeul pour une enfant adorée.

La marquise de Bresse, la belle Laurence, ne connaissait elle-même que la première partie du drame, c'est-à-dire la grossesse de son innocente rivale et son accouchement.

Le mal fait était considérable pour satisfaire les rancunes de la belle marquise. L'homme qui l'avait dédaigné était frappé aussi cruellement qu'elle pouvait le désirer. Du reste, emportée dans le tourbillon mondain où elle se lançait de plus en plus, elle avait à peine le temps de songer à des haines secrètes adoucies par le temps et que de nouvelles passions ou de nouveaux caprices effaçaient.

Tricouet soupçonnait qu'il ne s'était agi que d'une rivalité d'intérêts et d'amour entre Jacques de Brandes, qu'il voulait

servir, et les Beaulieu, auxquels il avait voué une haine ancienne et presque légendaire.

Le capitaine comprenait donc le mobile qui l'avait poussé et le gardait à son service avec la pensée d'en tirer plus tard quelque parti au moment utile.

D'ailleurs il était au touché du dévouement du pauvre garçon, qui redoublait de zèle auprès de lui.

En dehors de ce cercle étroit de confidentes, Germaine renfermait ses douleurs en elle-même.

Partout dans ses voyages et surtout depuis son retour à Paris, elle affectait de montrer un front serein et un visage qui ne trahissait aucune émotion.

Au théâtre, au Bois et dans les rares salons où elle se montrait encore, car elle avait à peu près renoncé au monde, elle promenait fièrement sa beauté qui semblait faite de marbre et qu'on était parfois tenté de juger hautaine, à cause des efforts auxquels elle était obligée de se livrer pour masquer les terribles chagrins dont elle était dévorée.

Dans l'intimité, lorsqu'elle s'enfermait chez elle, le masque tombait et alors elle était en proie à des découragements, à des défaillances où la femme et la mère se montraient dans toute leur faiblesse. Le capitaine Perros la soutenait puissamment et ne lui laissait pas s'enfermer encore un espoir.

Après la tentative de Germaine à la rue Jacob, il s'était livré aux enquêtes les plus actives pour satisfaire au vœu de celle qui lui considérait comme sa maîtresse et qui l'entourait d'un attachement sans bornes.

NEUVIÈME ANNÉE 1892

Vient de Paraître GUIDE VILLEMET

Nouveau Guide pratique des Postes, des Télégraphes et des Téléphones A L'USAGE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE par H. VILLEMET, brigadier des Postes et des Télégraphes du département du Rhône

Toutes les modifications survenues dans le service des Postes, des Télégraphes et des Téléphones. Taxes postales. Taxes télégraphiques. Dépens des courriers. Poids et dimensions des échantillons pour la France et l'Étranger. Modèle de factures à envoyer par la poste sous enveloppe ouverte au tarif réduit. Nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du Rhône, de l'Ain, etc., avec l'indication des bureaux de postes et télégraphes, etc., etc. — Prix: 2 fr., par la poste, 2 fr. 30. — En vente chez les principaux libraires et chez l'auteur-éditeur, M. Villemet, rue Laurencin, 12, à Lyon.

SOLUTION JACQUEMAIRE au Bi-Phosphate de Chaux gazeux Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable Exiger le Bouchon métallique en porcelaine et le Plomb de garantie. Dans toutes les pharmacies — BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE. Pharmacie de St-Jacques, 10, rue de la République, LYON.

INSTITUTION DE DEMOISELLES Dirigée par Mlle MIRAMAND CLASSE ENFANTINE LYON, Rue Serpentin, 18, LYON Leçons particulières. — Préparations aux divers examens Cette institution se recommande aux familles par son éducation soignée et ses soins les plus tendres. Elle prend des cours-pensionnaires. — Tous les soirs, de 8 à 9 heures 1/2, cours d'adultes professés par M. MIRAMAND. — Préparation de jeunes gens au certificat d'études et au brevet élémentaire.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERRE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

EN VENTE PARTOUT LE THÉ DES MANDARINS PREMIÈRE QUALITÉ Boîtes de 500 grammes 8 fr.; de 250 grammes 4 fr. 50; de 125 grammes 2 fr. 50 et de 50 grammes 1 fr.

Dépôt Général et Vente en Gros : PETITS DOCKS DU COMMERCE, rue Confort, 12, LYON DÉPÔTS A LYON : chez MM. VERZIER, place Carnot, 10; ROUSSET, rue des Archers, 4; GRANGE, rue Servient, 4; ALLEX, cours de la Liberté, 68; VARLOT, rue Marinar, 3; SALLOT, rue Molière, 16; DEVAUX, rue Gentil, 12; COLOMB, cours Morand, 22; ESPARVIER, rue St-Jean, 41; Georges MILLE, rue d'Algérie, 22; BOYREL, place St-Vincent, 4; VERSET, quai de Bondy, 17; JULLIAND, rue du Marché-de-Vaise, 4; PRIMIED, place Croix-Rousse, 6; DUSSERT, cours Lafayette, 14; VEUVE MUNET, place de la Boucle, 1; VEUVE REBOULLOUD, cours Vitton, 72. — A VILLEURBANNE : chez M. PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20. — A SAINT-ETIENNE : ESSERTE, 11, place Fourneyron; FOUGEROUSSE, rue Gambetta, 33. — A GRENOBLE : Epicerie PETIT, 8-10-12, rue du Lycée; GENTY (Epicerie Parisienne), rue des Clercs et rue Barnave. — A BOURG : Lucien GARÇON, 11 et 13, rue du Faubourg-Saint-Nicolas. — A MACON : LABRUYERE, rue Philibert-Laguerre. — A TRÉVOUX : MAZUIR, rue du Port.

ON ACHÈTE LES BONS DE PANAMA (Libérés ou non) Bons Fonciers, Bons Algériens BONS DE LA PRESSE ET Bons de l'Exposition de 1889 A L'AGENCE FOURNIER LYON, 14, rue Confort, 14 (à l'entresol)

CHOCOLAT DE L'UNIVERS France par 5 kilos. — Maison de détail: 10, rue d'Algérie, LYON

VIENT DE PARAÎTRE LE Cicérone de Lyon (7e EDITION) Contenant: la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants, les arrondissements et les justices de paix dont elles dépendent. Le service de tramways et cars-Ripert, bateaux et omnibus desservant les environs de Lyon. Prix: 10 Centimes EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

Monsieur Philippe Gouy achète de M. Azaïs, son fonds de marchand de charbons, situé rue Saint-Jean, 17, et place de la Baleine, 6. Réclamer à l'acquiescement, rue Sébastien-Gryphes, 63, dans les dix jours sous peine de forclusion.

DENTS Guérison certaine et conservation par les dentifrices JEANNE D'AR. Prix: 4 fr. 25; poste, 4 fr. 50. Dép. Lagay, coiffeur, 9, rue Bugeaud, Lyon.

LA SAUVEGARDE Muselière perfectionnée Brevetée en France et en Angleterre et en Amérique Notre muselière permet au chien de sortir la langue, de bailler, de boire, de saisir un morceau de sucre ou de pain, voire même un os qu'il pourra ronger sans danger. Le chien muni de cette muselière se jetant sur un passant avec l'intention formelle de le mordre sera réduit à fermer la bouche d'autant plus vite qu'il aura mis plus de vivacité dans l'agression. PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON, 12, rue Confort, Lyon

VICTOR DUPRÉ 69, Rue Tronchet, LYON Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes Fourniture de Lames et Bâtons Réparations à Prix réduits GRAND DÉPÔT DE STORES Ordinaires et Fantaisie ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE Prix exceptionnels de bon marche

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes Le prix des billets aller et retour. Prix: 30 cent., franco par la poste: 35 cent. EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

HOMMES PLUS D'ÉCOULEMENTS. Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr EBERHART. « Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons: 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j.; c'est merveilleux. Dr Bonchard's Dépôt dans toutes les pharmacies du monde. Prix: Sel 3 fr. Dragées 3 fr. DÉPÔT général: Pharmacie FAREL, 11, rue de la Pierre-Neuve à Lyon (Rhône) Envoi contre mandat-poste. Exiger rigoureusement le nom du Dr Eberhart et sa brochure donnée gratis.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC EN TOUS GENRES Tampons enrés et encres à tampon de toutes nuances PRIX TRÈS RÉDUITS PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON — 12, rue Confort, 12 — LYON

BOURSE DE LYON Du 25 Février 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français 96 1/2 1883 96 1/2 Amortissable 96 1/2 4 1/2 1883 101 3/4 4 1/2 1885 101 3/4 4 1/2 1888 101 3/4 4 1/2 1891 101 3/4 4 1/2 1894 101 3/4 4 1/2 1897 101 3/4 4 1/2 1900 101 3/4 4 1/2 1903 101 3/4 4 1/2 1906 101 3/4 4 1/2 1909 101 3/4 4 1/2 1912 101 3/4 4 1/2 1915 101 3/4 4 1/2 1918 101 3/4 4 1/2 1921 101 3/4 4 1/2 1924 101 3/4 4 1/2 1927 101 3/4 4 1/2 1930 101 3/4 4 1/2 1933 101 3/4 4 1/2 1936 101 3/4 4 1/2 1939 101 3/4 4 1/2 1942 101 3/4 4 1/2 1945 101 3/4 4 1/2 1948 101 3/4 4 1/2 1951 101 3/4 4 1/2 1954 101 3/4 4 1/2 1957 101 3/4 4 1/2 1960 101 3/4 4 1/2 1963 101 3/4 4 1/2 1966 101 3/4 4 1/2 1969 101 3/4 4 1/2 1972 101 3/4 4 1/2 1975 101 3/4 4 1/2 1978 101 3/4 4 1/2 1981 101 3/4 4 1/2 1984 101 3/4 4 1/2 1987 101 3/4 4 1/2 1990 101 3/4 4 1/2 1993 101 3/4 4 1/2 1996 101 3/4 4 1/2 1999 101 3/4 4 1/2 2002 101 3/4 4 1/2 2005 101 3/4 4 1/2 2008 101 3/4 4 1/2 2011 101 3/4 4 1/2 2014 101 3/4 4 1/2 2017 101 3/4 4 1/2 2020 101 3/4 4 1/2 2023 101 3/4 4 1/2 2026 101 3/4 4 1/2 2029 101 3/4 4 1/2 2032 101 3/4 4 1/2 2035 101 3/4 4 1/2 2038 101 3/4 4 1/2 2041 101 3/4 4 1/2 2044 101 3/4 4 1/2 2047 101 3/4 4 1/2 2050 101 3/4 4 1/2 2053 101 3/4 4 1/2 2056 101 3/4 4 1/2 2059 101 3/4 4 1/2 2062 101 3/4 4 1/2 2065 101 3/4 4 1/2 2068 101 3/4 4 1/2 2071 101 3/4 4 1/2 2074 101 3/4 4 1/2 2077 101 3/4 4 1/2 2080 101 3/4 4 1/2 2083 101 3/4 4 1/2 2086 101 3/4 4 1/2 2089 101 3/4 4 1/2 2092 101 3/4 4 1/2 2095 101 3/4 4 1/2 2098 101 3/4 4 1/2 2101 101 3/4 4 1/2 2104 101 3/4 4 1/2 2107 101 3/4 4 1/2 2110 101 3/4 4 1/2 2113 101 3/4 4 1/2 2116 101 3/4 4 1/2 2119 101 3/4 4 1/2 2122 101 3/4 4 1/2 2125 101 3/4 4 1/2 2128 101 3/4 4 1/2 2131 101 3/4 4 1/2 2134 101 3/4 4 1/2 2137 101 3/4 4 1/2 2140 101 3/4 4 1/2 2143 101 3/4 4 1/2 2146 101 3/4 4 1/2 2149 101 3/4 4 1/2 2152 101 3/4 4 1/2 2155 101 3/4 4 1/2 2158 101 3/4 4 1/2 2161 101 3/4 4 1/2 2164 101 3/4 4 1/2 2167 101 3/4 4 1/2 2170 101 3/4 4 1/2 2173 101 3/4 4 1/2 2176 101 3/4 4 1/2 2179 101 3/4 4 1/2 2182 101 3/4 4 1/2 2185 101 3/4 4 1/2 2188 101 3/4 4 1/2 2191 101 3/4 4 1/2 2194 101 3/4 4 1/2 2197 101 3/4 4 1/2 2200 101 3/4 4 1/2 2203 101 3/4 4 1/2 2206 101 3/4 4 1/2 2209 101 3/4 4 1/2 2212 101 3/4 4 1/2 2215 101 3/4 4 1/2 2218 101 3/4 4 1/2 2221 101 3/4 4 1/2 2224 101 3/4 4 1/2 2227 101 3/4 4 1/2 2230 101 3/4 4 1/2 2233 101 3/4 4 1/2 2236 101 3/4 4 1/2 2239 101 3/4 4 1/2 2242 101 3/4 4 1/2 2245 101 3/4 4 1/2 2248 101 3/4 4 1/2 2251 101 3/4 4 1/2 2254 101 3/4 4 1/2 2257 101 3/4 4 1/2 2260 101 3/4 4 1/2 2263 101 3/4 4 1/2 2266 101 3/4 4 1/2 2269 101 3/4 4 1/2 2272 101 3/4 4 1/2 2275 101 3/4 4 1/2 2278 101 3/4 4 1/2 2281 101 3/4 4 1/2 2284 101 3/4 4 1/2 2287 101 3/4 4 1/2 2290 101 3/4 4 1/2 2293 101 3/4 4 1/2 2296 101 3/4 4 1/2 2299 101 3/4 4 1/2 2302 101 3/4 4 1/2 2305 101 3/4 4 1/2 2308 101 3/4 4 1/2 2311 101 3/4 4 1/2 2314 101 3/4 4 1/2 2317 101 3/4 4 1/2 2320 101 3/4 4 1/2 2323 101 3/4 4 1/2 2326 101 3/4 4 1/2 2329 101 3/4 4 1/2 2332 101 3/4 4 1/2 2335 101 3/4 4 1/2 2338 101 3/4 4 1/2 2341 101 3/4 4 1/2 2344 101 3/4 4 1/2 2347 101 3/4 4 1/2 2350 101 3/4 4 1/2 2353 101 3/4 4 1/2 2356 101 3/4 4 1/2 2359 101 3/4 4 1/2 2362 101 3/4 4 1/2 2365 101 3/4 4 1/2 2368 101 3/4 4 1/2 2371 101 3/4 4 1/2 2374 101 3/4 4 1/2 2377 101 3/4 4 1/2 2380 101 3/4 4 1/2 2383 101 3/4 4 1/2 2386 101 3/4 4 1/2 2389 101 3/4 4 1/2 2392 101 3/4 4 1/2 2395 101 3/4 4 1/2 2398 101 3/4 4 1/2 2401 101 3/4 4 1/2 2404 101 3/4 4 1/2 2407 101 3/4 4 1/2 2410 101 3/4 4 1/2 2413 101 3/4 4 1/2 2416 101 3/4 4 1/2 2419 101 3/4 4 1/2 2422 101 3/4 4 1/2 2425 101 3/4 4 1/2 2428 101 3/4 4 1/2 2431 101 3/4 4 1/2 2434 101 3/4 4 1/2 2437 101 3/4 4 1/2 2440 101 3/4 4 1/2 2443 101 3/4 4 1/2 2446 101 3/4 4 1/2 2449 101 3/4 4 1/2 2452 101 3/4 4 1/2 2455 101 3/4 4 1/2 2458 101 3/4 4 1/2 2461 101 3/4 4 1/2 2464 101 3/4 4 1/2 2467 101 3/4 4 1/2 2470 101 3/4 4 1/2 2473 101 3/4 4 1/2 2476 101 3/4 4 1/2 2479 101 3/4 4 1/2 2482 101 3/4 4 1/2 2485 101 3/4 4 1/2 2488 101 3/4 4 1/2 2491 101 3/4 4 1/2 2494 101 3/4 4 1/2 2497 101 3/4 4 1/2 2500 101 3/4 4 1/2 2503 101 3/4 4 1/2 2506 101 3/4 4 1/2 2509 101 3/4 4 1/2 2512 101 3/4 4 1/2 2515 101 3/4 4 1/2 2518 101 3/4 4 1/2 2521 101 3/4 4 1/2 2524 101 3/4 4 1/2 2527 101 3/4 4 1/2 2530 101 3/4 4 1/2 2533 101 3/4 4 1/2 2536 101 3/4 4 1/2 2539 101 3/4 4 1/2 2542 101 3/4 4 1/2 2545 101 3/4 4 1/2 2548 101 3/4 4 1/2 2551 101 3/4 4 1/2 2554 101 3/4 4 1/2 2557 101 3/4 4 1/2 2560 101 3/4 4 1/2 2563 101 3/4 4 1/2 2566 101 3/4 4 1/2 2569 101 3/4 4 1/2 2572 101 3/4 4 1/2 2575 101 3/4 4 1/2 2578 101 3/4 4 1/2 2581 101 3/4 4 1/2 2584 101 3/4 4 1/2 2587 101 3/4 4 1/2 2590 101 3/4 4 1/2 2593 101 3/4 4 1/2 2596 101 3/4 4 1/2 2599 101 3/4 4 1/2 2602 101 3/4 4 1/2 2605 101 3/4 4 1/2 2608 101 3/4 4 1/2 2611 101 3/4 4 1/2 2614 101 3/4 4 1/2 2617 101 3/4 4 1/2 2620 101 3/4 4 1/2 2623 101 3/4 4 1/2 2626 101 3/4 4 1/2 2629 101 3/4 4 1/2 2632 101 3/4 4 1/2 2635 101 3/4 4 1/2 2638 101 3/4 4 1/2 2641 101 3/4 4 1/2 2644 101 3/4 4 1/2 2647 101 3/4 4 1/2 2650 101 3/4 4 1/2 2653 101 3/4 4 1/2 2656 101 3/4 4 1/2 2659 101 3/4 4 1/2 2662 101 3/4 4 1/2 2665 101 3/4 4 1/2 2668 101 3/4 4 1/2 2671 101 3/4 4 1/2 2674 101 3/4 4 1/2 2677 101 3/4 4 1/2 2680 101 3/4 4 1/2 2683 101 3/4 4 1/2 2686 101 3/4 4 1/2 2689 101 3/4 4 1/2 2692 101 3/4 4 1/2 2695 101 3/4 4 1/2 2698 101 3/4 4 1/2 2701 101 3/4 4 1/2 2704 101 3/4 4 1/2 2707 101 3/4 4 1/2 2710 101 3/4 4 1/2 2713 101 3/4 4 1/2 2716 101 3/4 4 1/2 2719 101 3/4 4 1/2 2722 101 3/4 4 1/2 2725 101 3/4 4 1/2 2728 101 3/4 4 1/2 2731 101 3/4 4 1/2 2734 101 3/4 4 1/2 2737 101 3/4 4 1/2 2740 101 3/4 4 1/2 2743 101 3/4 4 1/2 2746 101 3/4 4 1/2 2749 101 3/4 4 1/2 2752 101 3/4 4 1/2 2755 101 3/4 4 1/2 2758 101 3/4 4 1/2 2761 101 3/4 4 1/2 2764 101 3/4 4 1/2 2767 101 3/4 4 1/2 2770 101 3/4 4 1/2 2773 101 3/4 4 1/2 2776 101 3/4 4 1/2 2779 101 3/4 4 1/2 2782 101 3/4 4 1/2 2785 101 3/4 4 1/2 2788 101 3/4 4 1/2 2791 101 3/4 4 1/2 2794 101 3/4 4 1/2 2797 101 3/4 4 1/2 2800 101 3/4 4 1/2 2803 101 3/4 4 1/2 2806 101 3/4 4 1/2 2809 101 3/4 4 1/2 2812 101 3/4 4 1/2 2815 101 3/4 4 1/2 2818 101 3/4 4 1/2 2821 101 3/4 4 1/2 2824 101 3/4 4 1/2 2827 101 3/4 4 1/2 2830 101 3/4 4 1/2 2833 101 3/4 4 1/2 2836 101 3/4 4 1/2 2839 101 3/4 4 1/2 2842 101 3/4 4 1/2 2845 101 3/4 4 1/2 2848 101 3/4 4 1/2 2851 101 3/4 4 1/2 2854 101 3/4 4 1/2 2857 101 3/4 4 1/2 2860 101 3/4 4 1/2 2863 101 3/4 4 1/2 2866 101 3/4 4 1/2 2869 101 3/4 4 1/2 2872 101 3/4 4 1/2 2875 101 3/4 4 1/2 2878 101 3/4 4 1/2 2881 101 3/4 4 1/2 2884 101 3/4 4 1/2 2887 101 3/4 4 1/2 2890 101 3/4 4 1/2 2893 101 3/4 4 1/2 2896 101 3/4 4 1/2 2899 101 3/4 4 1/2 2902 101 3/4 4 1/2 2905 101 3/4 4 1/2 2908 101 3/4 4 1/2 2911 101 3/4 4 1/2 2914 101 3/4 4 1/2 2917